

# Assistant de la déclaration des revenus

## 2042C-PRO et PAMC

Connectez-vous à votre espace privé

Association nationale de gestion agréée  
des paramédicaux libéraux et des sages-femmes libérales

anguil Nous découvrir Adhérer S'Informer Services, avantages, pres Actus Contact **Souscrire** Fermer

05 61 58 37 37

Identifiant \*

de passe \*

**Connexion**

Mot de passe oublié

Attendu depuis plusieurs semaines, le barème kilométrique pour les revenus 2023 est désormais connu : il est, finalement, identique au barème kilométrique qui s'appliquait pour les revenus 2022 !

**Calculateur**

Quand être libéral devient un jeu d'enfant !

Pour vos démarches administratives, fiscales et votre comptabilité, l'ANGIIL vous facilite le quotidien.

Cliquer sur le bouton dans la partie  
« Assistant de la déclaration des  
revenus 2042C-PRO et PAMC »

Informations Ce que je transmets vers l'OGA Ce que l'OGA me propose Contact Déconnexion

Page d'accueil

Mes Coordonnées complètes

E-Mail :

SIRET :

Adresse :

Votre solde dû est de 0 €.

anguil Compta

**Se connecter**

**Transfert de documents**  
Afin de nous transférer vos documents annuels  
**Plus d'info...**

**Tutos vidéo**  
Pour Accéder aux tutos vidéo, cliquer sur l'icône

**Assistant de la déclaration des revenus 2042C-PRO et PAMC**  
En cours d'actualisation pour la déclaration des revenus 2023. Nous vous invitons à revenir plus tard.

2042 C PRO PAMC

Guide pratique déclaration 2035  
PROFESSIONS LIBERALES DE SANTE - REVENUS DE 2023

Cliquez ici !

Les documents personnalisés et fiscaux

- Facture
- 2035 du
- DAE pour

# Chiffres issus de votre 2035

La première partie est pré-remplie à partir des chiffres de votre déclaration 2035

Eventuellement, un message vous indique que votre déclaration 2035 n'a pas été validée par l'Angiil

Vous pouvez tout de même compléter l'aide, mais il faudra renouveler dans le cas où nous vous proposerions des corrections de votre déclaration 2035

Attention, votre 2035 n'a pas encore été validée par l'ANGIIL.

## Introduction

### Votre statut

Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité

Vous êtes titulaire

Vous êtes remplaçant

Date de début d'activité :

01/01/2023

Date de fin d'activité :

31/12/2023

Nombre de mois d'exercices d'activité :

12

Campagne 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Les chiffres issus de votre déclaration 2035

### Détermination des plus et moins-values (2035 Suite)

Plus-values à court-terme exonérées

### Recettes (2035 A)

1. Recettes encaissées

3. Honoraires rétrocedés à déduire

6. Gains divers

7. Total

### Détermination du résultat (2035B)

36. Divers à réintégrer

43. Divers à déduire

43. Dont exonération sur le bénéfice "Zone Franche Urbaine"

43. Dont exonération sur le bénéfice "entreprise nouvelle"

46. Bénéfice

47. Déficit

### Dépenses (2035 A)

Ch. soc. perso. : Obligatoires

Ch. soc. perso. : Facultatifs PER

Ch. soc. perso. : Facultatifs Madelin

### Récapitulation (2035 première page)

Produits : subvention d'équip., indem. d'assurance compensant la perte élément d'actif immobilisé

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins value à l'article 39 duodecies

Plus-value à lg terme imp. (12,8 %)

### 2069 RCI - Réduction et crédit d'impôt

Formation des chefs d'entreprise

# Détail des honoraires et gains divers

## Les honoraires de soins

Dans cette partie, veuillez à détailler vos honoraires et gains divers selon leur nature exacte.

### Vos recettes et gains divers en détail

Honoraires reçus de la CPAM et des mutuelles	<input type="text"/>	(conventionnés)
Honoraires rétrocédés perçus	<input type="text"/>	(conventionnés)
Honoraires autres activités (dialyses, laboratoires, ostéopathie, sophrologie...)	<input type="text"/>	(non conventionnés)
Honoraires réalisés dans des structures de soins (EHPAD, SIAD, HAD...)	<input type="text"/>	(réalisés en structure de soins)

## Les gains divers

Indemnités journalières perçues d'une prévoyance Madelin	<input type="text"/>	(conventionnés)
Indemnités de formation	<input type="text"/>	(non pris en compte)
Rémunération forfaitaire versée par la CPAM (aide télétransmission, indemnisation formation continue)	<input type="text"/>	(conventionnés)
Indemnités maternité, paternité et adoption versées par la CPAM	<input type="text"/>	(conventionnés)
Indemnités journalières maladie versées par la CPAM	<input type="text"/>	(conventionnés)
Indemnités et allocations journalières d'invalidité servies par les régimes complémentaires obligatoires d'invalidité-décès (CARPIMKO ou CARCSF)	<input type="text"/>	(à ne pas soumettre)

## Les autres gains

Redevances de collaboration perçues	<input type="text"/>	(non conventionnés)
Indemnités et remboursements de frais de divers organismes « extra professionnels » (l'URPS, les syndicats...)	<input type="text"/>	(non conventionnés)
Rétributions perçues dans le cadre de fonctionnement de CPTS ou MSP	<input type="text"/>	(conventionnés)
Remboursements d'assurance	<input type="text"/>	(non pris en compte)
 Autres (nous consulter)	<input type="text"/>	(non pris en compte)

Total : 355 € (différence : 44 744 €)

« Autres » Exemple :  
remboursement URSSAF  
En cas de doute, nous consulter

Ici un total vous précise si vous avez détaillé la totalité  
de vos recettes et gains divers ou s'il y a un écart

# Détails divers

## Votre divers à réintégrer en détail

Charges sociales personnelles facultatives non déductibles (Madelin ou PER)	<input type="text"/>
Retraitement des frais de comptabilité pour la « Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à une Association de Gestion Agréée (AGA) »	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

## Votre divers à déduire en détail

Déjà détaillé	<input type="text"/>
Chèques vacances à soi-même	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

## Vos chèques vacances

Montant des chèques vacances à soi-même (acquis en 2023) (hors frais d'ouverture de compte, d'envoi et de commission)	<input type="text"/>
dont chèques vacances à soi-même déduit sur la déclaration 2035 en divers à déduire (ligne 43)	<input type="text"/>
dont chèques vacances à soi-même déduit sur la déclaration 2035 en Charges sociales personnelles obligatoires (I. 25)	<input type="text"/>
dont chèques vacances à soi-même non déduit sur la déclaration 2035	<input type="text"/>

# Relevé SNIR

SNIR  
EXERCICE

## RELEVÉ D'HONORAIRES

N° professionnel :   
 Spécialité :   
 DEBUT EXERCICE:

Page 5/6  
CONVENTIONNE

### ACTIVITE PROFESSIONNELLE TOTALE

COE AIS : <input type="text"/>	COE AMI : <input type="text"/>	MNT AMT : <input type="text"/>	COE DI : <input type="text"/>
MNT FFS : <input type="text"/>	NBR IF : <input type="text"/>	NBR MAJF : <input type="text"/>	NBR MAJN : <input type="text"/>
NBR MAU : <input type="text"/>	NBR MCI : <input type="text"/>		

Honoraires pour actes : <input type="text"/>	Frais de déplacement : <input type="text"/>	Autres : <input type="text"/>
Dont Dépassements pour : <input type="text"/>	DE : <input type="text"/>	
Total des dépassements : <input type="text"/>		
Total des honoraires tirés de l'activité conventionnée : <input type="text"/>		

## Votre SNIR

Honoraires pour actes	<input type="text"/>
Frais de déplacement	<input type="text"/>
Total des dépassements	<input type="text"/>

Exemple

# Récapitulatif

## Vos revenus

Revenu (chèques vacances déduits)

Dont conventionné

Dont autres (hors SIAD)

Dont structures de soins


On retrouve ici le revenu social

Le détail des honoraires et gains divers  
(conventionnés, non conventionnés, réalisés en structure de soins et non pris en compte)  
permet de calculer les pourcentages

Ces pourcentages permettront de répartir le revenu

**Cliquez-ci dessous pour télécharger le résultat**

**Assistant à la déclaration de revenus**

Vous pouvez maintenant cliquer sur  
« Assistant à la déclaration de revenus »  
un PDF s'ouvre avec les résultats à déclarer sur la  
déclaration 2042

# Exemple du fichier PDF

Cases à cocher lors de l'établissement de la déclaration de revenus

**SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE**

## REVENUS

- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

## INDÉPENDANTS DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

- Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC
- Du régime des exploitants agricoles - MSA

**Chiffres à reporter sur la première partie de la 2042C-PRO**

## REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Durée de l'exercice (nombre de mois si inférieur à 12)

Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises (si passage à l'IS - option pour le foyer)

### Régime de la déclaration contrôlée

Revenus exonérés

Revenus exonérés : intéressement participation, abondement PEE, PERCO

Plus-values à court terme exonérées

Revenus imposables

– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif

– dont moins-values à court terme

Déficits

Plus-values nettes à long terme

## BA, BIC, BNC A IMPOSER AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX

Revenus nets

Plus values à long terme exonérées (en cas de départ à la retraite)

5XI (ou 5YI ou 5ZI)	<input type="checkbox"/>
5FA	<input checked="" type="checkbox"/>
5QB / 5RB	<input type="checkbox"/>
DSQA / DSQB	<input type="checkbox"/>
DSUA / DSUB	<input type="checkbox"/>
5QC / 5RC	<input type="checkbox"/>
5XP / 5YP	<input type="checkbox"/>
5XH / 5YH	<input type="checkbox"/>
5QE / 5RE	<input type="checkbox"/>
5QD / 5RD	<input type="checkbox"/>
5HY / 5IY / 5JY	<input type="checkbox"/>
5HG / 5IG	<input type="checkbox"/>

**Numéros de cases à reporter sur la déclaration de revenus**

## Cases et chiffres à reporter sur le volet des revenus PAMC



### Données complémentaires de la déclaration de revenus des PAMC

#### Vous êtes affilié au régime PAMC

Vous êtes associé

Vous êtes exploitant individuel

Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité

Vous êtes titulaire

Vous êtes remplaçant

DSAK / DSBK

DSAI / DSBI

DSAJ / DSBJ

DSAP / DSBP

DSAQ / DSBQ

#### Recettes brutes totales tirées des activités non salariées

Recettes brutes totales tirées des activités non salariées  
(activité PAMC et autres activités indépendantes)

DSCS / DSDS

#### Répartition des revenus nets

Revenus nets de l'activité conventionnée :

Bénéfice

DSGA / DSGB

Déficit

DSHA / DSHB

Revenus net tirés des autres activités non salariées :

Bénéfice

DSCR / DSDR

Déficit

DSCQ / DSDQ

Dont revenus nets de l'activité réalisée en structures de soins  
(Exemple : EHPAD, ESPIC, HAD, SS/AD, CMPP)

DSAT / DSBT

Revenus nets perçus au titre d'une activité d'artiste-auteur

DSBA / DSBB

#### Montant des revenus de remplacement

Montant des indemnités journalières versées par la CPAM versées (maladie, maternité, paternité)

DSAS / DSBS

Montant des allocations journalières du proche aidant (AJPA) versées par la CAF

DSAG / DSBG

Montant des indemnités d'incapacité temporaire versées par la caisse retraite  
Si incluses dans le BNC

DSCP / DSDP

#### Déductions et exonérations

Chèques vacances déduits du revenu imposable  
Montant total sans abattement

DSCN / DSDN

#### Cotisations sociales obligatoires

Cotisations sociales obligatoires déduites du résultat imposable

DSCA / DSCB

Cotisations sociales obligatoires négatives :  
Situation exceptionnelle (voir notice)

DSDA / DSDB

#### Cotisations facultatives

Cotisations facultatives

DSEA / DSEB

Cotisations facultatives liées à l'activité conventionnée

DSAR / DSBR

Dont cotisations facultatives liées aux autres activités non salariées

DSCM / DSDM

#### Associés / gérants

Dividendes (Associé exerçant son activité dans une société IS)

DSAA / DSAB

 0

Rémunération des associés de SEL ou professions juridiques réglementées de SDC

DSSI / DSSJ

 0

Frais réels hors intérêts d'emprunt (régime des salaires)

DSSC / DSSD

 0

#### Données transmises par l'Assurance Maladie

Honoraires tirés d'actes conventionnés

DSAV / DSBV

Dépassements d'honoraires

DSAW / DSBW

## Chiffres à reporter sur la deuxième partie de la 2042C-PRO

### EPARGNE RETRAITE

Cotisations versées sur les nouveaux plans d'épargne retraite

6NS / 6NT / 6NU

Cotisations PERP, PREFON, COREM, CGOS et assimilés

6RS / 6RT / 6RU

A compléter si vous déclarez des cotisations PERP et produits assimilés au cadre 6RS (ou 6RT ou 6RU)

Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC BA rémunérations art. 82 du CGI

6OS / 6OT / 6OU

Autres cotisations déduites des BIC, BNC BA rémunérations art. 82 ou salaires

6QS / 6QT / 6QU

### AUTRES REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé

7FF

Formation des chefs d'entreprise

8WD

Il conviendra de vérifier les reports et modalités de prise en compte des montants déclarés

## MONTANTS À RETROUVER SUR VOTRE NOTIFICATION URSSAF

Revenus tirés de l'activité conventionnée

Autres revenus professionnels non salariés

Autres revenus professionnels non salariés réalisés dans des structures de soins

Montant des revenus de remplacement

Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)

Honoraires tirés d'actes conventionnés

Dépassements d'honoraires

Soit :

Prise en compte dans l'assiette des cotisations sociales

Prise en compte dans l'assiette de la CSG-CRDS